

Notice méthodologique

CATEGORIE

Au niveau régional

THEMATIQUE

Diversification agricole

FICHE

Chiffres clés de la diversification

SECTION 1 : AUTEUR·TRICE

Organisme

Accueil Champêtre en Wallonie ASBL (ACW)

E-mail

info@accueilchampetre.be

SECTION 2 : DONNEES GENERALES

Données sources

Les données utilisées sont issues des chiffres provenant de la Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel). La récolte des données est réalisée de deux manières différentes, soit via l'enquêtes de structure, soit via des données annuelles issues des bases de données administratives. Les données globalisées sont disponibles via : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/exploitations-agricoles-et-horticoles>. Les données individuelles sont quant à elle issues d'une collaboration de partage établie entre Accueil Champêtre en Wallonie et Statbel.

➤ Les enquêtes de structure :

Les enquêtes de structure menées par Statbel ont lieu les années « 0 », « 3 » et « 6 » d'une décennie. La dernière datant de 2020, ce sont ces données structurelles qui ont permis d'établir ce rapport et d'analyser le secteur de la diversification. En effet, les données sur les exploitations diversifiées ne sont récoltées que les années « 0 », « 3 » et « 6 » d'une décennie.

➤ Les données annuelles :

Les données annuelles publiées par Statbel sont issues des bases de données administratives de chacune des Régions combinées à des données d'enquêtes ciblées.

Définitions utilisées

Activités pédagogiques à la ferme : les activités pédagogiques à la ferme regroupent l'accueil d'écoles, les stages et les anniversaires à la ferme, pour enfants et adolescents.

Activités sociales : les activités sociales correspondent à l'accueil de personnes de tout âge qui vivent des difficultés sociales, familiales ou de santé, comme par exemple (contact avec la nature, thérapie assistée par l'animal, ...).

Agritourisme : l'agritourisme regroupe différentes activités d'accueil à la ferme telles que l'hébergement (chambres d'hôtes, gîte rural, camping à la ferme, ...), la restauration (ferme gourmande, tables d'hôtes, ...), ainsi que tout un ensemble d'activités de loisirs (visite guidée de la ferme, team building, ...).

Artisanat : l'artisanat consiste à la fabrication d'objets artisanaux, quelle que soit la façon dont les produits sont vendus (exemple : vannerie, tannerie, production de meubles à partir de bois d'œuvre, ...).

Chef-fe d'exploitation : C'est la personne qui a la plus grande responsabilité dans la gestion courante de l'exploitation.

Commercialisation en circuits courts : La vente en circuits courts concerne la vente, sans (vente directe) ou avec un nombre très réduit d'intermédiaires (vente indirecte), à des consommateurs finaux de produits frais directement issus des activités agricoles de l'exploitation (légumes, fruits, pommes de terre, œufs, viande, lait, fromage, charcuterie, confiture, ...). Elle peut prendre différentes formes comme la vente à la ferme ou au champ (vente via un magasin à la ferme, un distributeur à la ferme ou via son propre site Internet ; vente dans une autre ferme ou dans une boutique gérée par le producteur ou le groupement dont il fait partie ; cueillette libre-service et/ou libre récolte), la vente via un système de paniers ou de colis (les paniers ou colis sont vendus selon un système d'abonnement ou au cas par cas (à l'unité), via des groupements de consommateurs, coopératives, magasins spécialisés, plateformes, ...), la vente au marché (vente sur les marchés par le producteur lui-même ou par un·e délégué·e) ou d'autres systèmes (vente dans un supermarché local, vente à l'HoReCa, ...).

Exploitations agricoles : Entreprise économique, en personne physique ou morale, dont l'objet est l'activité agricole, c'est à dire toutes activités visant directement ou indirectement la production de végétaux ou d'animaux ou de produits végétaux ou animaux, ou visant directement ou indirectement leur transformation, en ce compris l'élevage, l'horticulture, l'aquaculture et l'apiculture, ou le maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales.

Exploitations agricoles professionnelles : Par convention, nous qualifierons une exploitation agricole de professionnelle si sa production brute standard totale (PBS) est au moins égale à 25.000 €.

Formation agricole de base : Tout cycle de formation terminé dans une école de l'enseignement agricole de base. Un apprentissage agricole mené à son terme est également considéré comme formation élémentaire.

Formation agricole complète : Tout cycle de formation à temps complet d'une durée d'au moins deux ans après la fin de la scolarité obligatoire, terminé dans une école d'enseignement agricole, école supérieure ou université.

Orientation Technico-économique [OTE] : Dans la typologie communautaire, l'orientation technico-économique d'une exploitation est déterminée par la contribution relative de la production brute standard des différentes productions de cette exploitation à la production brute standard totale de celle-ci. (Règlement (CE) n° 1242/2008).

Production brute standard [PBS] : Valeur moyenne régionale (ici la Wallonie) de la production unitaire (ha, tête de bétail, etc.) de chaque spéculation d'une exploitation (REG (CE) n° 1242/2008).

Production d'énergie renouvelable : la production d'énergie renouvelable correspond ici à l'énergie produite et destinées à la vente. La production peut être assurée par des éoliennes, de la biomasse, du biogaz, de l'énergie solaire, de l'énergie photovoltaïque, de l'énergie hydraulique, ... Elle ne comprend pas la production de cultures énergétiques et la production d'énergie pour propre consommation).

	<p>Superficie agricole utilisée [SAU] : C'est la superficie cadastrale de l'exploitation dont on déduit la superficie des bâtiments, cours, chemins et terres vaines.</p> <p>Sylviculture : les travaux de sylviculture regroupent l'ensemble des activités culturales conduisant à la production de bois sur pied : préparation du sol, semis, plantation, débroussaillage, réalisation d'éclaircies dans les bois, ...</p> <p>Transformation alimentaire des produits de la ferme : la transformation des produits de la ferme correspond à toute transformation, sur l'exploitation, d'un produit agricole primaire en un produit secondaire transformé (produits laitiers, transformation de la viande, de légumes, jus de fruits, cidre, ...).</p> <p>Transformation du bois : la transformation de bois prend en compte toute transformation de bois brut sur l'exploitation avec le matériel de l'exploitation et destiné à la vente : bois de chauffage, sciage du bois d'œuvre, charbon de bois. Le bois peut provenir de l'exploitation agricole ou être acheté à l'extérieur. Une transformation plus importante, par exemple la production de meubles à partir de bois d'œuvre, est considérée comme étant de l'artisanat.</p> <p>Travaux à façon : les travaux à façon sont les prestations de service réalisées hors de l'exploitation avec les moyens de l'exploitation. Ils peuvent être agricoles (labour, moissons, ...) ou non agricoles (déblaiement de la neige, entretien des paysages, transport, ...). Ces travaux peuvent être réalisés pour le compte d'une autre exploitation agricole, pour une collectivité, une entreprise ou même un particulier.</p>
--	---

SECTION 3 : SPECIFICITES DE LA FICHE

Définition de la fiche	Cette fiche traite des exploitations agricoles diversifiées dans leur ensemble, qu'elles soient professionnelles ou non, avec leur spécificité de production. Les spécificités (SAU, OTE, âge, niveau de formation) des chef(fe)s d'exploitation sont également abordées.
Paramètres utilisés	<p>Différentes notions sont présentées dans la fiche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les types de diversification agricole ; • Le nombre de fermes selon le type de diversification ; • Les caractéristiques des fermes diversifiées comme la Surface Agricole Utilisée, l'Orientation Technico Economique, la Production Brute Standard, la main-d'œuvre, l'âge et la formation des exploitants ; • Le chiffre d'affaires des fermes diversifiées.
Traitement des données	La classification des exploitations selon l'orientation technico-économique (OTE) repose sur la notion de production brute standard (PBS), conformément au règlement 32014R1198. La PBS d'une spéculation correspond à un potentiel d'une production (sans les subsides). Elle s'exprime par ha pour les productions végétales et par tête pour les animaux ; elle porte sur une période de production de 12 mois. Les PBS, valeurs de référence de la situation moyenne de la Wallonie, se réfèrent à une période de cinq années et font l'objet d'une actualisation tous les trois ou quatre ans. C'est ainsi que les PBS centrées sur l'année 2013 (période 2011 à 2015) servent à classer les exploitations en

	<p>2016, 2017, 2018 et 2019. Les PBS « 2017 » ont remplacé les PBS « 2013 » et sont d'application pour les enquêtes agricoles et les exercices comptables sur la période, allant de 2020 à 2022. Par la suite, les PBS « 2020 » entreront en vigueur pour les années 2023 à 2026.</p> <p>En multipliant les superficies des spéculations végétales et les têtes de bétail par les PBS de référence correspondantes, et en additionnant les résultats de ces produits, on obtient la PBS totale d'une exploitation.</p> <p>L'objectif de la classification par OTE est de constituer des groupes homogènes d'exploitations, en vue de permettre l'analyse de la situation des exploitations à partir de critères économiques, de comparer entre elles les exploitations de même orientation ainsi que de permettre un suivi des différents secteurs de production en agriculture.</p> <p>Pour la partie concernant les OTE, seules les exploitations professionnelles sont retenues, soit celles avec une PBS supérieure à 25 000€.</p> <p>Selon l'angle d'analyse et selon les situations, une sélection est réalisée afin d'assurer la lisibilité du graphique. C'est par exemple le cas des OTE où seules les principales catégories sont présentées, les autres étant regroupés dans « autre ».</p>
--	--

SECTION 4 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<p>Changement méthodologique</p>	<p>Des changements méthodologiques sont intervenus dans la collecte et la gestion des données réalisée par Statbel au cours du temps. Il est difficile d'évaluer l'ampleur de l'impact de ces changements méthodologiques sur les données.</p> <p>Les données de Statbel sont ainsi issues de sources qui ont varié au cours du temps.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2010, conformément à la réglementation européenne, un recensement agricole adressé à l'ensemble des exploitations a été mis en œuvre. • Depuis 2011, la collecte et la gestion de données ont fait l'objet de profondes modifications méthodologiques. Statbel a ainsi simplifié la collecte en combinant des enquêtes ciblées avec des données issues de bases de données administratives. En pratique, les statistiques liées aux superficies cultivées sont établies à partir des déclarations de superficie déposées par les producteurs auprès des administrations régionales dans le cadre du système européen intégré de gestion et de contrôle pour le paiement des aides (SIGEC) et non plus à partir des recensements agricoles exhaustifs qui fournissaient un portrait détaillé sur tout le territoire. Une adaptation liée aux critères de définition d'une entreprise agricole fixés par la réglementation européenne a également été réalisée, de même qu'une amélioration du registre des entreprises agricoles de Statbel se traduisant par l'introduction d'exploitations non prises en compte les années précédentes. Cet ajustement est toujours une conséquence du changement méthodologique majeur qui a consisté pour Statbel à ne plus passer par les communes pour la gestion du registre mais à se référer aux registres administratifs des régions.
---	---

	<p>Cette méthodologie fait encore l'objet d'améliorations successives. Il est difficile d'évaluer la part de l'évolution des données agricoles qui peut être attribuée à ces changements méthodologiques et celle imputable à la réalité des faits.</p>
<p>Raison d'être de la fiche</p>	<p>La réalisation de cette fiche résulte de la collaboration entre l'ASBL Accueil Champêtre en Wallonie et le SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement et du Département de l'Etude du Milieu Naturel. Il est en effet paru intéressant de présenter, à côté des chiffres de production primaire, les activités de diversification agricoles, ayant pour support le bâti, la production ou encore le matériel de l'exploitation.</p>
<p>SECTION 5 : MISE A JOUR</p>	
<p>Dernière mise à jour de cette notice</p>	<p>Juillet 2023.</p>